

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

### **Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 3 juin 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Clémence Nadeau, Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon, et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Pelletier, maire suppléant.

Est absent : Yves Charlebois, maire

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Jean-Paul Pelletier, maire suppléant.

#### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
  - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal de correction et du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - Délégation de sorties
  - Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement no 2019-201
  - Dérogation mineure – 2225 route Carey
  - Dérogation mineure – 6101 10<sup>e</sup> Rue du Domaine du Lac
  - Dérogation mineure – 6081 route du Domaine du Lac
  - Engagement des animateurs (camp de jour)
  - Pacte rural – Sentiers Art et Nature (dépôt de projet)
  - Pacte rural – Sentiers Art et Nature (personne désignée)
  - Radiation des mauvaises créances
  - Maison du Sacré-Coeur
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

#### **2019-06-143 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2019-06-144 Interversión des points à l'ordre du jour**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire suppléant à intervertir les points à l'ordre du jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **2019-06-145 Adoption du procès-verbal de correction**

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de correction dressé par la secrétaire-trésorière relatif au Règlement no 2019-197 décrétant une dépense de 2 896 085 \$ et un emprunt de 2 896 085 \$ pour l'exécution des travaux d'excavation, rechargement et pavage sur la route du Domaine du lac, segments 71 et 72 du Plan d'intervention en infrastructures routières locales, soit à partir de 1,1 km de la route Dussault sur une distance de 4 kilomètres le 27 mai 2019. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-146 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire suppléant invite les 10 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**2019-06-147 Prévisions de sorties**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
C. Nadeau	renc. d'affaires	Drummondville	2019-06-03

**2019-06-148 Certificat de la secrétaire-trésorière**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le certificat de la secrétaire-trésorière suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement no 2019-201 soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-149 dérogation mineure de Dominique Bizier et Marie-Josée Marcoux**

Attendu que Dominique Bizier et Marie-Josée Marcoux ont déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul latérale de 0,5 mètre normalement prescrite à 2 mètres pour l'agrandissement de l'abri d'auto permanent et localisée au 2225 route Carey, sur le lot 611-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée avec condition;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Dominique Bizier et Marie-Josée Marcoux et localisée au 2225 route Carey sur le lot numéro 611-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'agrandissement de l'abri d'auto permanent avec une marge de recul latérale de 0,5 mètre conditionnellement à ce que l'avant-toit de l'abri d'auto ne dépasse pas l'avant-toit du garage existant. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-150 Dérogation mineure de Denis Rodrigue**

Attendu que Denis Rodrigue a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul avant de 1,19 mètre pour le garage attaché normalement prescrite à 6,5 mètres afin de régulariser la situation; autoriser une marge de recul arrière de 0,61 mètre pour la remise normalement prescrite à 1 mètre afin de régulariser la situation et localisée au 6101 10<sup>e</sup> Rue du Domaine du Lac, sur les lots 649-29 et 649-13, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Denis Rodrigue et localisée au 6101 10<sup>e</sup> Rue du Domaine du Lac, sur les lots 649-29 et 649-13, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation du garage attaché avec une marge de recul avant de 1,19 mètre et pour l'implantation de la remise avec une marge de recul arrière de 0,61 mètre. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-151**

**Dérogation mineure de Jean-Marc Labrecque**

Attendu que Jean-Marc Labrecque a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser une marge de recul avant de 5,77 mètres pour le garage attaché normalement prescrite à 6,5 mètres afin de régulariser la situation et localisée au 6081 route du Domaine du Lac, sur les lots 649-10 et 649-22, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Jean-Marc Labrecque et localisée au 6081 route du Domaine du Lac, sur les lots 649-10 et 649-22, canton d'Halifax, soit acceptée pour l'implantation du garage attaché avec une marge de recul avant de 5,77 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-152**

**Engagement des animateurs (camp de jour)**

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'engager les animateurs suivants à compter du 25 juin jusqu'au 16 août 2019 pour 8 semaines selon un horaire variable de 15 à 35 heures par semaine : Gabrielle Beaudoin au taux horaire de 14 \$; Eddy Moore et Laurie Marcoux au taux horaire de 12,75 \$; Maély Dion, Alyka Benoit, Thomas Blondeau, Rosalie Provencher, Alexandre Grégoire, Laurie Jeanne Beaudoin, Amélie Marcoux, Camille Hamel et Molly Demers au taux horaire de 12,50 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-153**

**Dépôt du projet au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural**

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite conforter les infrastructures sportives afin de dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand doit déposer par résolution un projet au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et actions en lien avec ceux-ci et a consulté la

population, et que le plan d'action a été adopté par la résolution n° 2017-03-87 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite construire des Sentiers Art et Nature sur le terrain municipal situé sur la rue Principale, derrière le parc Versant du Lac, sur le lot 525-1-9, canton d'Halifax;

Attendu que les travaux et le type d'activités du présent projet sont conformes aux règlements de la Municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de déposer le projet « Sentiers Art et Nature » au Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-154**

**Sentiers Art et Nature - Pacte rural - personne désignée**

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite mettre en valeur et dynamiser son milieu de vie au bénéfice de sa population ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand doit désigner une personne responsable du projet déposé dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite construire des Sentiers Art et Nature sur le terrain municipal derrière le parc Versant du Lac, lot 525-1-9, canton d'Halifax;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer le projet « Sentiers Art et Nature » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu de désigner Dominic Doucet, directeur général, responsable du projet « Sentiers Art et Nature » dans le cadre du Fonds de développement des territoires - volet Pacte rural 2014-2019 de la MRC de l'Érable. Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2019-06-155**

**Radiation des mauvaises créances**

Considérant l'existence de créances jugées irrécouvrables;

Considérant qu'il s'agit de créances provenant de factures diverses qui ne sont munies d'aucune garantie;

Considérant qu'il n'est pas justifié d'engager des coûts supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand autorise la radiation des créances irrécouvrables totalisant 3 883.80 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-06-156

**Maison du Sacré-Cœur**

Attendu que l'ancien Centre de santé et des services sociaux d'Arthabaska-et-de-l'Érable a fermé le centre d'hébergement Maison du Sacré-Cœur en 2014;

Attendu que le centre d'hébergement Maison du Sacré-Cœur est un bâtiment en bon état doté d'équipements fonctionnels, mais inutilisé depuis ce temps;

Attendu que l'ancien ministère de la Santé et des services sociaux avait promis que l'édifice en question resterait en fonction après la fermeture et la démolition de l'Hôpital St-Julien;

Attendu que cette fermeture a fait perdre des emplois dans notre municipalité;

Attendu que notre population est vieillissante et que le service sera de plus en plus nécessaire;

Attendu que cette fermeture engendre un exode de nos aîné(e)s vers les grands centres urbains et par le fait même les sépare de leur famille;

Attendu que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, madame Marguerite Blais a annoncé le lancement des travaux qui mèneront à l'élaboration de la toute première politique en matière d'hébergement et de soins de longue durée;

Attendu que l'utilisation de la Maison du Sacré-Cœur en centre d'hébergement et de soins de longue durée serait cohérente avec la vision exprimée par Mme Blais;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de demander au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec de rencontrer les intervenants municipaux afin d'étudier les options qui permettrait de rendre sa fonctionnalité au bâtiment Maison du Sacré-Cœur. Adopté à l'unanimité des conseillers.

Le maire suppléant invite les 10 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

2019-06-157

**Présentation des comptes**

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois de mai 2019 tels que présentés pour un montant de 423 688.14 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-06-158

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 40. Adopté à l'unanimité des conseillers.

\_\_\_\_\_  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière